



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck Nord

COMMUNE
DE WALLON-CAPPEL
59190

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL N° 060/2024
ARRETE DE POLICE
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION
RUE DU MOULIN
durant la période
du 23 septembre au 20 décembre 2024 inclus

Nous, Eric SMAL, Maire de la commune de WALLON-CAPPEL,

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par la société SOTRAVEER, TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin – 92894 NATERRE CEDEX 9, qui doit intervenir, afin d'effectuer des **travaux de curage de fossé**.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur le parcours de ces travaux ;

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise est autorisée à effectuer, durant la période **du lundi 23 septembre au vendredi 20 décembre 2024 inclus**, les travaux susdits suivant les prescriptions imposées par la Communauté de Communes Cœur de Flandre Agglo.

Article 2 : L'entreprise est autorisée à procéder à une restriction de circulation :

- Rue du Moulin
 - sens de circulation concernés :
 - les deux sens de circulation
 - circulation alternée manuellement
 - restriction de chaussée
 - par empiètement sur chaussée

Stationnement et dépassement seront interdits durant les travaux.
La **vitesse sera limitée à 30 km/h**

Article 3 : L'entreprise devra procéder à la remise en état de la voirie et prévendra les services de la Communauté de Communes Cœur de Flandre Agglo pour contrôle.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux. Celle-ci sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 5 : L'entreprise veillera à ce que les véhicules de secours, du SMICTOM et de la poste puissent circuler.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 8 : Monsieur le maire de la commune de WALLON-CAPPEL, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Hazebrouck, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 10. Ampliation du présent arrêté est adressée à :

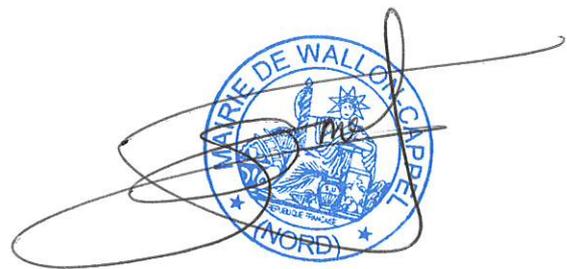
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HAZEBROUCK,
 - bta.hazebrouck@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Le service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck :
 - circulation.gl@sdis59.fr
- Le SMICTOM des Flandres
 - smictom@ville-hazebrouck.fr
 - sdebergh@ville-hazebrouck.fr
 - exploitation.strazeele@eco-dechets.fr
- Le Réseau Arc-en-ciel,
 - exploitation@arcenciel1.fr
 - contact@arcenciel1.fr
- Le Département - Direction de la Voirie – Arrondissement Routier de Dunkerque,
 - gdp.dunkerque@lenord.fr
- la Communauté de Communes Cœur de Flandre Agglo,
 - olivier.verwaerde@ca-coeurdeflandre.fr
 - freddy.decool@ca-coeurdeflandre.fr
- la société SOTRAVEER, Madame Marie DELAHAYE
 - 2434045017.243801DAC06.01@captidec.fr

pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Annexe Demande de l'entreprise SOTRAVEER

Fait à Wallon-Cappel
Le 17 septembre 2024

Le Maire,
Eric SMAL





Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : SOTRAVEER

Adresse : TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin

Code postal : 92894 Localité : NANTERRE CEDEX 9 Pays : France

Nom contact : DELAHAYE Prénom contact : Marie

Téléphone : 328429742 Indicatif pays : +33

Fax : Indicatif pays :

Courriel : 2434045059.243801DAC07.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : USAN

Adresse : SERVICE TECHNIQUE 403 ALLEE DES PRELES BATIMENT 1 PARC DE LA VERTE RUE

Code postal : 59270 Localité : BAILLEUL Pays : France

Nom contact : Prénom contact :

Téléphone : Indicatif pays :

Fax : Indicatif pays :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : RUE DU MOULIN

Code postal : 59190 Localité : WALLON CAPPEL

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : CURAGE DE FOSSE

Date prévue de début des travaux : 23/09/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 60 Date de début de réglementation 23/09/2024

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC_P1_V5_v1.02)

SOTRAVEER

TSA 54050

26 avenue de l'île Saint Martin

92894 NANTERRE CEDEX 9

France

Tel: +33328429742

Fax :

2434045059.243801DAC07.01@captidec.fr

Réf. Protys : 2434045059.243801DAC07

N° affaire : USAN-MOULIN-WALLON CAPPEL

MAIRIE DE WALLON CAPPEL
300 route de Hazebrouck
59190 Wallon-Cappel
France

Courriel: mairiewalloncappel@wanadoo.fr

Tel: +33328400298

Fax :

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 17/09/2024

Signataire : DELAHAYE Marie

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Interdiction de :

Circuler

véhicules légers poids lourds

Stationner

véhicules légers poids lourds

Dépasser

véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise Dénomination : SOTRAVEERAdresse : TSA 54050 26 avenue de l'île Saint MartinCode postal : 92894Localité : NANTERRE CEDEX 9Pays : FranceNom contact : DELAHAYEPrénom contact : MarieTéléphone : 328429742Indicatif pays : +33

Fax :

Indicatif pays :

Courriel : mdelahaye@sotraveer.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

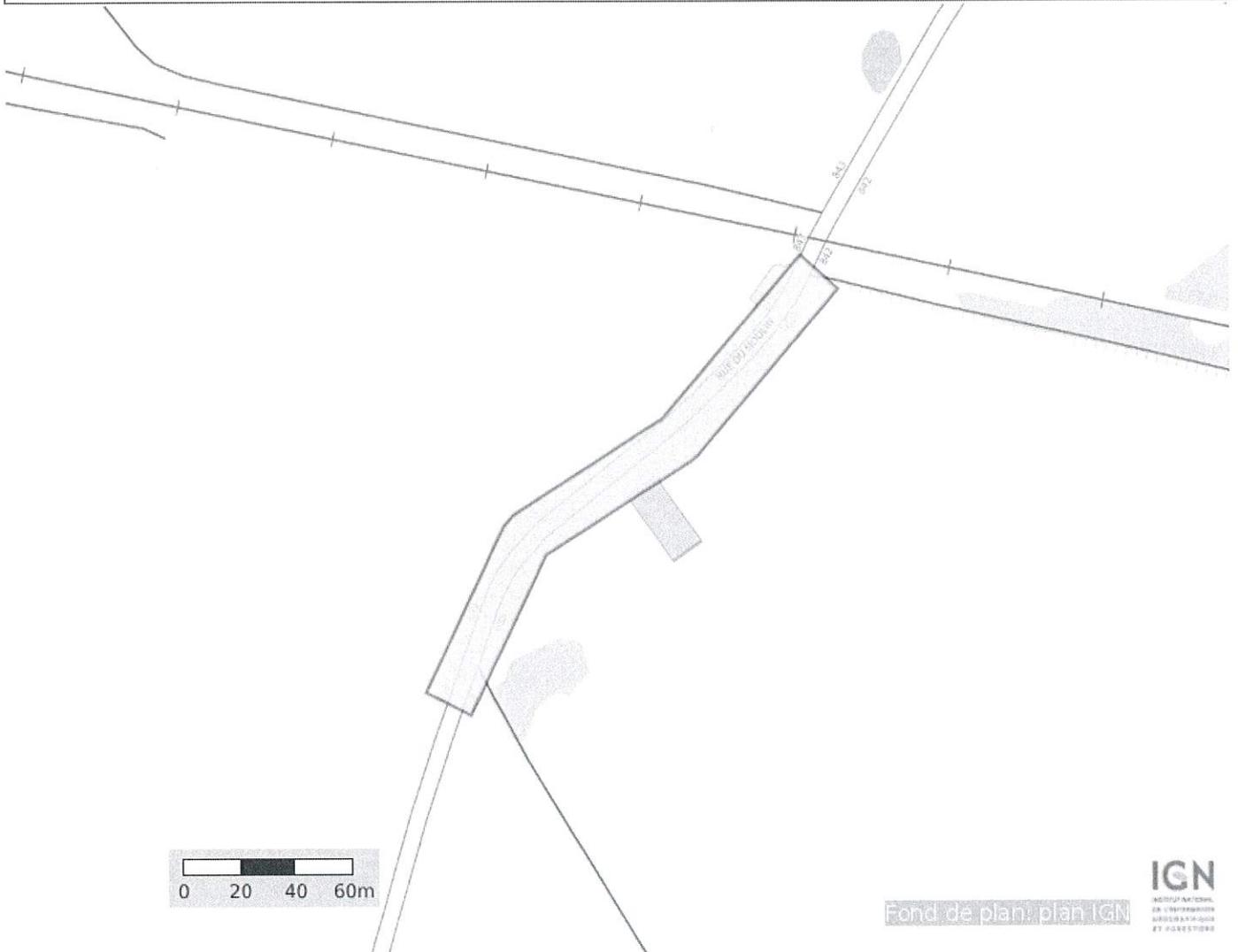
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : USAN-MOULIN-WALLON CAPPELFait à : NANTERRE CEDEX 9Le : 17/09/2024Nom : DELAHAYEPrénom : Marie

Qualité :

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2024082200613P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

662980.2090992843

7070487.674682616

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

```
2,47783838000000 50,73245592000001
2,47858027000000 50,73274809999998
2,47860807000000 50,73276300000001
2,47924322000000 50,73321933000000
2,47932599000000 50,73327879999999
2,47913808000000 50,73338357000000
2,47843234000000 50,73287651999999
2,47767550000000 50,73257845000001
2,47762911000000 50,73254591000000
2,47728579000000 50,73210043000000
2,47723090000000 50,73202921000001
2,47745596000000 50,73195971999996
2,47783838000000 50,73245592000001
```

(PlanDetail_Protys_v1.01)



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck Nord

COMMUNE
DE WALLON-CAPPEL
59190

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL N° 060/2024
ARRETE DE POLICE
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION
RUE DU MOULIN
durant la période
du 23 septembre au 20 décembre 2024 inclus

Nous, Eric SMAL, Maire de la commune de WALLON-CAPPEL,

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par la société SOTRAVEER, TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin – 92894 NATERRE CEDEX 9, qui doit intervenir, afin d'effectuer des **travaux de curage de fossé**.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur le parcours de ces travaux ;

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise est autorisée à effectuer, durant la période **du lundi 23 septembre au vendredi 20 décembre 2024 inclus**, les travaux susdits suivant les prescriptions imposées par la Communauté de Communes Cœur de Flandre Agglo.

Article 2 : L'entreprise est autorisée à procéder à une restriction de circulation :

- Rue du Moulin
 - sens de circulation concernés :
 - les deux sens de circulation
 - circulation alternée manuellement
 - restriction de chaussée
 - par empiètement sur chaussée

Stationnement et dépassement seront interdits durant les travaux.
La vitesse sera limitée à 30 km/h

Article 3 : L'entreprise devra procéder à la remise en état de la voirie et prévendra les services de la Communauté de Communes Cœur de Flandre Agglo pour contrôle.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux. Celle-ci sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 5 : L'entreprise veillera à ce que les véhicules de secours, du SMICTOM et de la poste puissent circuler.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 8 : Monsieur le maire de la commune de WALLON-CAPPEL, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Hazebrouck, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Article 10. Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HAZEBROUCK,
 - bta.hazebrouck@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Le service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck :
 - circulation.ql@sdis59.fr
- Le SMICTOM des Flandres
 - smictom@ville-hazebrouck.fr
 - sdebergh@ville-hazebrouck.fr
 - exploitation.strazeele@eco-dechets.fr
- Le Réseau Arc-en-ciel,
 - exploitation@arcenciel1.fr
 - contact@arcenciel1.fr
- Le Département - Direction de la Voirie – Arrondissement Routier de Dunkerque,
 - gdp.dunkerque@lenord.fr
- la Communauté de Communes Cœur de Flandre Agglo,
 - olivier.verwaerde@ca-coeurdeflandre.fr
 - freddy.decool@ca-coeurdeflandre.fr
- la société SOTRAVEER, Madame Marie DELAHAYE
 - 2434045017.243801DAC06.01@captidec.fr

pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Annexe Demande de l'entreprise SOTRAVEER

Fait à Wallon-Cappel
Le 17 septembre 2024

Le Maire,
Eric SMAL

